

BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

Chambre de Commerce Française

DE MONTRÉAL

Siège de la Chambre : 35, rue Saint-Jacques, Montréal

Tél. Main 2480

EDIFICE DU CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Toutes les lettres et communications doivent être adressées à la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Adresse Télégraphique : GALLIA, Montréal. Codes A. Z. & Baty.

SOMMAIRE :

A nos Lecteurs. — Procès-verbaux des Séances des 3 et 14 février. — Suppression de la surtaxe allemande. — Le traité franco-canadien. — Lettre d'Ottawa. — Les centres français et l'influence française au Canada. — Souscription pour les inondés de France. — Nouvelles et Informations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION — Année 1910

Président d'Honneur : - - - J. de LOYNES,
Consul Général de France, dans la Puissance du Canada.

BUREAU :

Président = - - - A. F. REVOL, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Directeur pour le Canada de la Maison Perrin Frères & Cie.

Vice-Président - - - O. B. d'AOUST, Financier.

Secrétaire - - - G. VENNAT, Importateur de produits français.

Conseillers = - - - E. BERNARD T. de la CASINIÈRE A. GOBLET R. PASQUIN
P. BRISSET C. GALIBERT G. HUSSON R. ROBIN

Conseil d'Arbitrage.— M. CHEVALIER L. FRÉCHON H. HERDT
C. A. CHOUILLOU E. GALIBERT H. JONAS
P. FRANÇOIS F. GALIBERT P. LAIR
R. A. FOREST J. R. GENIN E. VAUTELET

Avocat-Conseil - - - F. J. BISAILLON, C. R., de la Société Bisailon & Brossard, avocats, 11, Côte de la Place d'Armes, Montréal.

AVANTAGES OFFERTS

Par la Chambre de Commerce Française de Montréal à ses Membres Adhérents

Etablie dans la métropole industrielle et commerciale du Canada qui offre de si vastes débouchés à l'Exportation Française, la Chambre de Commerce Française de Montréal est en état d'offrir à ses Membres Adhérents les avantages qui suivent :

Elle les renseigne d'une façon impartiale et gratuite sur les affaires de chacune des provinces de ce pays, leurs institutions financières, les maisons de commerce qui y sont établies, et le genre d'affaires qui s'y traitent.

Elle les met au courant de tous les changements qui peuvent survenir dans le tarif des douanes, et leur fournit, à demande, les explications dont ils peuvent avoir besoin sur l'application des lois et règlements douaniers.

Elle les renseigne sur les voies de communications intérieures et extérieures de ce pays, et leurs tarifs particuliers.

Elle les met en correspondance avec des agents recommandables qui puissent les représenter avantageusement sur le marché canadien.

Elle leur envoie gratuitement des informations particulières sur la moralité et la solvabilité des maisons ou des commerçants avec lesquels ils désirent se mettre en relations.

Elle accepte l'arbitrage dans les cas difficiles, évitant à ses Membres Adhérents des mesures judiciaires toujours coûteuses et difficiles en pays étranger.

Elle met en rapport les maisons françaises productrices avec les maisons consommatrices de ce pays, et réciproquement.

Elle leur fait le service gratuit de son Bulletin, véritable correspondance mensuelle et met ainsi les lecteurs au courant de tout ce qui se passe d'important au Canada, au point de vue commercial.

Dans ce Bulletin paraissent les noms, raisons sociales et adresses des Membres Adhérents, ce qui leur constitue une excellente publicité.

Afin de faire connaître rapidement leurs produits en ce pays, elle insère gratuitement, et ce dans trois numéros du Bulletin, une annonce d'un dix-huitième de page.

Le dit Bulletin étant répandu au Canada à un grand nombre d'exemplaires, cette publicité produit de féconds résultats.

Enfin, des arrangements spéciaux avec le Rapport Commercial du Gouvernement Canadien et avec un grand nombre de journaux français et anglais de ce pays, lui permettent de faire paraître simultanément sur tous les points commerciaux du Canada des demandes de représentations ou d'agences commerciales.

Tels sont quelques-uns des nombreux avantages offerts par la Chambre aux négociants qui veulent bien se joindre à elle comme Membres Adhérents.

Que leur demande-t-elle en retour de services de ce genre, et dont l'importance n'échappera à personne ?

Une minime cotisation dont elle laisse chacun libre de fixer le montant, mais dont le minimum est de 25 francs par an.

C'est là tout ce qu'elle demande, dans le seul but de pouvoir continuer à aider nos compatriotes à se créer à l'étranger des relations qui leur soient profitables, et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies à l'exportation des produits français.

TARIF DES ANNONCES DE NOTRE BULLETIN MENSUEL

Pour une année — 12 insertions

1 Page	- -	Fr 750	- -	\$150.00
½ "	- -	" 450	- -	90.00
¼ "	- -	" 250	- -	50.00
⅛ "	- -	" 125	- -	25.00

Abonnement au Bulletin :

Par an	- -	Fr 10	- -	\$2.00
Le Numéro	- -	" 1	- -	20 cts

BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

Chambre de Commerce Française

DE MONTRÉAL

A NOS LECTEURS

Avec le présent numéro nous terminons la publication du texte du traité franco-canadien que nous avons commencée en janvier. Nous donnons aussi la formule du nouveau certificat de valeur et d'origine des marchandises vendues au Canada. Nous avons fait imprimer des factures en français revêtues de ce certificat et nous en avons envoyé des exemplaires au Ministère du Commerce, à l'Office National du Commerce Extérieur et à une trentaine de Chambres de Commerce de France affiliées à la nôtre. Moyennant un prix minime, nous tenons ces factures à la disposition des exportateurs français qui désireraient s'en procurer.

La publication du nouveau traité nous a obligés à supprimer certaines matières importantes, notamment nos chroniques financière et commerciale. Nos lecteurs voudront bien nous en excuser. Avec le numéro d'Avril notre bulletin reprendra son ancienne physionomie.

Séance du 3 Février 1910

La séance est ouverte à quatre heures sous la présidence de M. A. F. Revol, président.

Sont présents : MM. Em. Robiquet, Vice-Consul de France, M. Chevalier, C. A. Chouillou, C. Dulieux, C. Galibert, A. Goblet, H. Jonas, E. Mériot, R. Pasquin, E. Rampon, R. Robin, A. Tarut, G. Vennat, Secrétaire.

M. Jean Trévoux, représentant des Etablissements Maletta, produits chimiques, de Petit-Quevilly, près Rouen, assiste à la séance.

Dès l'ouverture de la séance, M. Revol remercie ses collègues de la marque de confiance qu'ils lui ont donnée en l'élevant à la présidence et les assure de tout son zèle et de tout son dévouement.

ORDRE DU JOUR :—

- Adoption du procès-verbal.
- Lecture de la correspondance.
- Election de membres actifs.
- Election de membres adhérents.
- Souscription en faveur des inondés de France.
- Service postal entre la France et Toronto.

ADOPTION DU DERNIER PROCES-VERBAL :—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE :—

Depuis la dernière séance, la Chambre a reçu 38 lettres et en a envoyé 45.

Cette correspondance comprenait, notamment :

- 2 demandes d'adhésion de membres actifs.
- 2 demandes d'adhésion de membres adhérents.
- 4 demandes d'agents : Vins de Champagne ; huiles d'olive ; graines de semence ; rubans.

1 demande de renseignements confidentiels.

3 enquêtes sur débouchés possible au Canada pour : minerai d'antimoine, tampon métallique pour pavages en bois, cigarettes algériennes.

3 demandes de renseignements commerciaux. L'une sur le nouveau tarif, l'autre relative à une difficulté avec la douane postale.

1 lettre de la Chambre de Commerce de Cherbourg adhérent à notre projet d'abaissement du tarif postal entre la France et le Canada.

1 lettre demandant le patronage de notre Chambre pour le Congrès International du commerce des boissons.

Et autres lettres contenant des accusés de réception, des envois de cotisation, etc.

ELECTION DE MEMBRES ACTIFS :—

MM. J. Obalski, ingénieur, 276, Avenue des Pins, Montréal, et Julien Schwob, importateur d'horlogerie, 263, rue St-Jacques, Montréal, ayant sollicité leur admission comme membres actifs, il est procédé au scrutin et après dépouillement des bulletins, ces messieurs sont élus à l'unanimité.

ELECTION DE MEMBRES ADHERENTS :—

Deux membres adhérents, MM. Mure-Clément Bouquet, vins et eaux-de-vie en gros, Surgères (Charente-Inférieure) et J. A. Beaudry, Secrétaire de l'Association des marchands en détail, Montréal, sont également admis.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDES FRANCAIS :—

M. le Président expose qu'une liste de souscription a été ouverte par un comité composé de Canadiens et de Français pour venir en aide aux inondés de France et qu'il est

du devoir de la Chambre de prendre part à cette souscription. Il rappelle, comme précédent, qu'en l'année 1902 il a été souscrit cent dollars au profit des victimes de l'irruption du Mont Pelé, à la Martinique. Cette proposition est adoptée et il est décidé à l'unanimité de souscrire cent dollars au nom de la Chambre de Commerce française de Montréal, indépendamment des souscriptions particulières de ses membres et de ses amis.

SERVICE POSTAL ENTRE LA FRANCE ET TORONTO:—

M. le Président fait part à l'assemblée des observations qu'il a faites au cours de son voyage à Toronto.

A l'hôtel des postes de Toronto, il n'existe aucune indication relative au départ et à l'arrivée du courrier de France par la Compagnie Générale Transatlantique. La correspondance aransportée par cette ligne de navigation au lieu d'être expédiée directement de New York à Toronto passe très probablement par Montréal, d'où elle est réexpédiée; il en résulte un retard préjudiciable aux intérêts des maisons de commerce françaises et autres établies à Toronto, qui ne reçoivent leur courrier que deux jours au moins après l'arrivée du paquebot à New York; ce retard atteint même trois ou quatre jours en ce qui concerne les plis ou paquets recommandés. Il estime qu'il y aurait utilité à demander au ministre des Postes du Canada qu'un sac spécial soit fait pour Toronto, pour supprimer ces délais inutiles.

L'assemblée décide qu'une démarche soit faite dans ce sens auprès des autorités canadiennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée à M. Rampon qui fait part de son intention de déposer une motion demandant la modification de l'article 12 de nos statuts, relatif aux élections du bureau et tendant à ce que chacun des membres du bureau soit élu isolément, par scrutins successifs, au lieu de procéder à un vote unique pour l'assemblée, suivant la coutume actuelle.

Avant de soumettre au vote cette proposition, M. le Président demande que l'avocat-conseil de la Chambre soit consulté sur la possibilité de modifier nos statuts sans déroger aux Statuts Révisés du Canada, chapitre 130, qui régissent notre Chambre.

Il est, en conséquence, décidé de renvoyer à une date ultérieure la solution de cette question.

Puis M. Chouillou demande la constitution d'un comité de propagande qui serait chargé du recrutement de nouveaux membres, tant actifs qu'adhérents, parmi les nombreuses personnes susceptibles de se joindre à notre groupement.

Cette proposition est adoptée en principe et le bureau est chargé de désigner les membres qui constitueront ce comité.

Avant de lever la séance, M. le Président explique qu'il a eu une entrevue avec le percepteur des douanes à Montréal au sujet des modifications et changements rendus nécessaires, quant à la forme, par la mise en vigueur du nouveau traité franco-canadien, survenu le premier février

courant. Les formules nouvelles seront incessamment traduites en français, publiées dans notre bulletin et mises à la portée des exportateurs français. Momentanément et pendant une période de deux à trois mois, les fonctionnaires des douanes sont autorisés à accepter les formules anciennes, toutes les fois qu'ils posséderont la certitude que les marchandises auxquelles elles s'appliquent sont bien de provenance française.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 17 Février

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. A. F. Revol, président

Sont présents: MM. E. Robiquet, vice-consul de France, C. R. des Isles, G. Balcer, membres d'honneur; E. Bernard, M. Chevalier, C. A. Chouillou, T. de la Casinière, C. Galibert, A. Goblet, R. Pasquin, R. Robin G. Vennat secrétaire; M. A. J. de Bray, directeur de l'école des Hautes Etudes commerciales de Montréal et M. A. Chazalon, assistent également à la séance à titre d'invités.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président adresse les félicitations de notre Chambre à M. G. Balcer, l'un de ses membres d'honneur, agent consulaire de France à Trois-Rivières, qui vient d'être récemment nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

ORDRE DU JOUR:—

Lecture du procès-verbal.

Lecture de la correspondance.

Election de membres actifs.

Election de membres adhérents.

Traité franco-canadien et les nouveaux services de navigation directe entre la France et le Canada.

Subvention à l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'Etranger.

PROCES-VERBAL:—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE:—

La correspondance échangée depuis la dernière séance comprend 60 lettres reçues et 64 envoyées.

Les lettres reçues se décomposent ainsi:

Neuf adhésions, dont trois de membres actifs et six de membres adhérents.

Quatre demandes de renseignements confidentiels.

Trois de mandes d'agents: cognacs, ivoire et billards, liqueurs.

Cinq enquêtes sur débouchés possibles au Canada pour: sardines et anchois, médicament vétérinaire, fils pour la confection des filets de pêche, pâtes alimentaires, tampon métallique pour pavages en bois.

Trois demandes de renseignements sur le nouveau tarif douanier.

Trois augmentations de subvention annuelle par les Chambres de Commerce de Paris, Lyon et le Havre.

Une réclamation litigieuse dont le recouvrement nous est confié.

Un abonnement à notre *Bulletin*.

Deux demandes d'emploi émanant de Français.

Un négociant canadien demande à entrer en relations avec maisons françaises, librairie et bazar.

Un Français établi au Manitoba demande le nom de maisons françaises, exportatrices de vins.

Une réponse de M. le Ministre des Postes canadiennes à notre communication relative au service postal à Toronto.

Enfin un grand nombre de lettres contiennent des envois de cotisations, de souscription au fonds des inondés de France, des accusés de réception, etc.

ELECTION DE MEMBRES ACTIFS:—

Après dépouillement du scrutin *ad hoc*, trois nouveaux membres actifs sont proclamés élus. Ce sont:

MM. Robert de Vigan, agent de maisons françaises, 263, rue St-Jacques, Montréal.

M. F. de Bernis, ingénieur, 122, rue Sherbrooke Ouest, Montréal.

M. L. Collinet, ingénieur, 39, Square St-Louis, Montréal.

ELECTION DE MEMBRES ADHERENTS:—

Il est ensuite procédé à l'élection à mains levées des dix membres adhérents suivants:

Chambre de Commerce de Dunkerque.

MM. Delarozière et Leclercq, manufacturiers de velours, 42-44, rue Riolan, Amiens.

M. Ls Régnier, fabricant de liqueurs et sirops, à Dijon. Etablissements Maletta, produits chimiques, Petit-Quevilly, près Rouen.

M. O. S. Perreault, président de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

M. F. C. Larivière, premier vice-président de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

M. Armand Chaput, deuxième vice-président de la Chambre de Commerce de Montréal.

M. C. E. Racine, courtier en douane, 55, rue St François-Xavier, Montréal.

M. E. M. Flahault, représentant, 5046, Avenue Western, Montréal.

MM. A. Guilbert et J. M. de Monsabert, agents financiers, St-Louis (Manitoba).

TRAITE FRANCO-CANADIEN ET LES NOUVEAUX SERVICES DE NAVIGATION DIRECTE ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA:—

M. le Président informe la Chambre qu'il a pu se procurer le texte officiel de la traduction française des factures (formules M — A et N — A) portant imprimé au dos le certificat de valeur et d'origine que les exportateurs français devront dorénavant employer comme conséquence de la nouvelle convention douanière pour tous leurs envois de marchandises au Canada. Il ajoute qu'il en fait imprimer une certaine quantité qui sera mise à la disposi-

tion des négociants, agents et représentants français, moyennant un prix très minime.

En ce qui concerne les services de navigation directe entre la France et le Canada, M. le Président a été informé que la Cie de Navigation Allan a nolisé un nouveau steamer, le *Lake Erié*, pour ajouter à sa flotte qui fait le service de Montréal au Hâvre, et ce, en vue de répondre aux besoins créés par le nouveau traité.

De deux autres compagnies de navigation également pressenties à ce sujet, l'une n'a pas encore donné de réponse et l'autre a déclaré que cette question fait actuellement l'objet d'une étude, et que l'un de ses directeurs est maintenant en Europe en vue de prendre les arrangements nécessaires.

Il est, en conséquence, décidé, de renvoyer à une séance ultérieure la discussion de cette question, afin d'être mieux documenté.

SUBVENTION A L'UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES A L'ETRANGER:—

L'Union des Chambres de Commerce françaises à l'étranger, aux colonies et pays de protectorat ayant demandé à notre Compagnie de lui envoyer sa subvention annuelle, une somme de cinquante dollars est votée à cet effet, après indication par le Trésorier que pareille subvention a été accordée l'année dernière.

La même Union, organisatrice du Congrès de Bruxelles, qui doit s'ouvrir en juillet 1910, sollicite aussi une souscription aux dépenses entraînées par ce Congrès. Cette contribution de vingt-cinq francs est également votée et, à ce propos, la Chambre confirme l'adhésion qu'elle avait déjà donnée à ce Congrès et décide de s'y faire représenter par son président qu'elle délègue à cet effet.

QUESTIONS DIVERSES:—

M. le Président donne communication d'une lettre circulaire envoyée par la Société d'Encouragement pour le Commerce français d'exportation fondée sous la patronage de la Chambre de Commerce de Paris, dans le but de favoriser le placement à l'étranger des jeunes Français en leur procurant des emplois commerciaux et industriels. Cette Société nous informe qu'elle répartira une somme de cinq mille francs, à titre de subvention, entre les Chambres de Commerce françaises à l'étranger, aux colonies et pays de protectorat qui voudront bien s'intéresser à son œuvre en lui signalant les places vacantes susceptibles d'être occupées par nos nationaux et par tous autres moyens, de nature à l'aider à atteindre son but.

M. le Président estime que notre Compagnie pourrait se mettre sur les rangs pour l'obtention d'une partie de cette subvention, étant donné que depuis deux ans elle a fondé et entretient à ses frais un Bureau d'Accueil destiné à procurer des emplois aux Français nouvellement arrivés au Canada.

En conséquence, il est décidé de signaler l'existence de notre Bureau d'Accueil à la Société d'Encouragement pour le commerce français d'exportation et de mettre à sa disposition tous les moyens d'action dont nous disposons pour coopérer à son œuvre.

M. Chouillou propose que des commissions permanentes soient formées au sein de la Chambre, qui auraient pour mission d'étudier les questions sur lesquelles la Chambre doit être appelée à se prononcer, préalablement à leur discussion en séance.

Cette proposition est adoptée en principe, et il est résolu que la composition de ces commissions figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Une Compagnie française d'assurances, vie et incendie, qui songe à établir une succursale au Canada, nous demandant des renseignements très détaillés sur le régime auquel sont soumises les compagnies d'assurance étrangères au Canada, MM. de la Casinière et C. Galibert sont désignés pour étudier la question et préparer la réponse à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président présente à l'assemblée MM. de Bray et Chazalon, qui assistent à la séance à titre d'invités.

Après avoir remercié les membres de la Chambre du courtois accueil qu'il a reçu d'eux, M. de Bray indique que l'édifice de l'École qu'il est appelé à diriger, actuellement en cours de construction à Montréal, sera vraisemblablement terminé en temps utile pour permettre l'ouverture des cours en septembre prochain; que, de toutes façons, la construction fut-elle inachevée, l'ouverture de l'École aurait pendant lieu à la date sus-indiquée.

La séance est levée à cinq heures et trente minutes.

Suppression de la Surtaxe Allemande

Le premier mars courant, un changement important s'est produit dans les relations commerciales du Canada avec l'Allemagne, par l'abolition de la surtaxe de 33 $\frac{1}{3}$ % en sus du tarif général dont étaient frappés les produits allemands à leur entrée au Canada depuis le premier décembre 1903.

Un nouvel arrangement douanier a, en effet, été conclu le mois dernier entre ces deux pays, à la suite duquel les marchandises allemandes seront dorénavant admises sous le tarif général canadien.

De son côté, le Canada a obtenu le bénéfice du tarif conventionnel allemand pour certains de ses produits agricoles ou d'élevage, tels que blé, orge, avoine, fruits, bétail, chevaux, etc, dont l'Allemagne importe des quantités considérables, ce qui constituera un excellent débouché pour les agriculteurs canadiens.

En mettant fin à un régime d'exception qui durait depuis plus de six ans, le gouvernement canadien a déclaré catégoriquement qu'il n'avait pas l'intention de pousser plus loin ses amabilités vis-à-vis de l'Allemagne, et qu'il ne songeait nullement à lui accorder quoi que ce soit de plus. Nos lecteurs trouveront, d'ailleurs, à ce sujet, des explications fort détaillées dans notre "Lettre d'Ottawa" qu'ils liront plus loin.

Il résulte de cette déclaration que le commerce français n'a pas lieu de s'alarmer trop vivement de la situation nouvelle, puisque le traité franco-canadien le fait bénéficier d'un tarif de faveur, tandis que ses concurrents allemands devront subir le tarif général.

Les importations totales du Canada, de \$212,270,158 en 1903 sont passées à \$298,123,792 en 1909. Les importations de produits français sont passées de \$6,500,000 en 1903 à plus de \$9,000,000 pour l'exercice que nous terminons. Au contraire, les importations de produits allemands sont descendues de \$12,282,637 en 1903 à moins de \$7,000,000 pour le dernier exercice.

Les produits d'origine française qui semblent avoir le plus bénéficié de la surtaxe allemande sont les suivants : chocolats, velours et peluches de coton, lainages, étoffes à paletots, gilets et caleçons de flanelle, soie et velours, toile damassée, ceintures en tous genres, chaussures et pantoufles, pierres précieuses, mouvements de montres, articles en plomb.

Nous le répétons, la disparition de cette surtaxe ne constitue pas un désavantage sérieux pour les exportateurs français. Et d'ailleurs, les hostilités douanières entre le Canada et l'Allemagne ne pouvaient se prolonger éternellement; c'était une situation temporaire qui devait cesser un jour. Et cette cessation aurait eu, pour le commerce français, des effets plus graves si elle s'était produite avant la mise en vigueur du traité franco-canadien.

De par ce traité, la France bénéficie d'avantages suffisamment sérieux sur l'Allemagne pour lui permettre, non-seulement de maintenir son chiffre d'affaires avec le Canada, mais encore de l'augmenter. Nous ne pouvons cependant manquer de recommander aux exportateurs français de redoubler de vigilance, de s'adapter le plus possible aux nécessités du commerce canadien et de se prêter à toutes ses exigences. Pour obtenir ces résultats, il faut envoyer sur place des voyageurs intelligents, possédant bien la langue anglaise, capables de démontrer que nos produits français peuvent toujours lutter de qualité si quelques fois ils sont moins bien placés par leur prix.

Nous avons appris qu'un nombre considérable de voyageurs allemands se mettront prochainement en route pour le Canada; il appartient à nos exportateurs de ne pas se laisser distancer.

Les grandes lignes de navigation allemandes qui avaient abandonné leur service régulier avec le Canada depuis l'imposition de la surtaxe ont résolu de le reprendre immédiatement.

Il est regrettable que nos compagnies de navigation françaises soient aussi lentes à se décider à profiter de ces avantages. Si le commerce de la France a pu, dans les circonstances actuelles, augmenter de près de \$3,000,000 de 1903 à 1909, il est impossible de douter que l'on ait pu faire mieux encore avec un service direct et régulier.

Nous reviendrons sur cette question dans notre prochain bulletin. Nous publierons une étude comparative des importations allemandes et des importations françaises au Canada, tant en 1903 qu'en 1909.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu un magnifique catalogue illustré en couleur de la maison Dupuy et Ferguson, marchands grainiers à Montréal. Publication élégante, édition soignée. Nos compliments.

LE TRAITÉ FRANCO-CANADIEN

Nous publions ci-dessous la troisième et dernière partie du texte du traité franco-canadien, ainsi que la convention complémentaire.

Nous donnons aussi le texte officiel en français des factures qui devront accompagner les marchandises vendues au Canada, tel que modifiées par les dispositions des conventions nouvelles.

L'attention de nos lecteurs est particulièrement appelée sur les détails suivants :

La valeur de la marchandise en France et le prix de vente à l'acheteur canadien, fussent-ils identiques, comme cela a lieu, d'ailleurs, presque toujours, doivent être *répétés* dans deux colonnes différentes. Certains exportateurs, jugeant inutile cette répétition s'en dispensent et causent ainsi des désagréments et des ennuis sérieux à leurs destinataires canadiens, qu'il serait facile d'éviter en observant strictement les prescriptions de la douane.

Comme par le passé, les factures doivent être établies en double et la déclaration dont la formule est ci-après donnée doit être écrite, imprimée ou estampée sur les deux exemplaires de la facture et doit être signée par l'exportateur ou son préposé.

FORMULE M. A.

Je, soussigné, certifie ce qui suit : —

1° Que je suis le (*insérez le mot associé, directeur, premier commis ou commis principal, donnant le grade selon le cas*), exportateur des marchandises comprises dans la facture ci-dessus.

2° Que la dite facture est à tous égards exacte et fidèle.

3° Que la dite facture contient un relevé complet montrant le prix réellement payé ou à payer pour les dites marchandises, la quantité réelle des dites marchandises ainsi que tous les frais qui les frappent.

4° Que la dite facture montre également la juste valeur courante des dites marchandises au moment et au point de leur exportation directe en Canada et à laquelle elles auraient été vendues à la même époque, au même point, en même quantité et sous le même conditionnement pour la consommation intérieure, sur les principaux marchés du pays d'où elles sont directement exportées au Canada, sans aucun escompte ou déduction pour argent comptant, ou du fait d'aucun "drawback" ou prime, ou du fait d'aucun droit régalien, qui leur serait appliqué, lorsqu'elles sont vendues pour la consommation intérieure et ne leur serait pas, lorsqu'elles sont exportées, ou du fait de leur exportation même ou pour quelque considération que ce soit :

5° Qu'aucune facture différente des marchandises mentionnées dans la dite facture n'a été ni ne sera fournie à qui que ce soit ; et

6° Qu'aucun arrangement ou entente affectant le prix d'achat des dites marchandises n'a été ni ne sera fait ni conclu entre le dit exportateur, ou par qui que ce soit pour compte de l'un ou de l'autre d'entre eux, soit par le moyen de remise, rabais, appointements, rémunération ou d'aucune manière que ce soit autre que ce qui est indiqué dans la dite facture.

A

"Que chaque article sur cette facture est effectivement du produit naturel ou fabriqué du pays spécifié sur la facture comme étant le pays d'origine :

Que chaque produit fabriqué sur la facture, dans sa forme actuelle, prêt à être exporté au Canada, a été fini par un certain montant de travail, dans le dit pays d'origine, et que au moins le quart du coût de la production de ces articles est le produit de l'industrie du dit pays.

Daté à

(Signature).

ce jour de 19

(Lieu et date)

Facture de Nature des marchandises acheté par Nom de l'acheteur
 de Nom de la ville de Nom du vendeur devant être expédié
 de Nom de ville par Quelle voie

PAYS D'ORIGINE.	Marques et numéros sur les colis	QUANTITE ET DESCRIPTION DES EFFETS.			Juste valeur courante telle que vendue pour consommation intérieure au temps de l'expédition.	PRIX DE VENTE A L'ACHETEUR CANADIEN.	
						@	Montant.

(Signature du vendeur ou de l'agent).

TABLEAU A — Suite.

ÉTAT indiquant les produits canadiens bénéficiant du tarif minimum de France — Suite.

Numéros du tarif français.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Unité de quantité.	TARIF FRANÇAIS.		OBSERVATION.
			Maximum.	Minimum.	
			\$ c.	\$ c.	
	Pesant de 4,408 liv. et plus.....	100 liv. P. B.	4 39	2 20	
	“ 2,204 liv. inc. à 4,408 liv. exc.	“	4 39	2 63	
	“ 440·8 “ 2,204 “	“	8 77	3 51	
	“ 110 “ 440·8 “	“	8 77	4 39	
	“ 22 “ 110 “	“	13 16	7 02	
	“ 11 “ 32 “	“	13 16	8 77	
	Moins de 11 liv.....	“	13 16	9 65	
536 bis.....	Lampes électriques à arc.....	“	13 16	7 02	
537.....	Outils emmanchés ou non—				
	De fer pur.....	“	1 58	1 05	
	D'acier ou de fer trempé d'acier.....	“	2 37	1 93	
	De cuivre.....	“	3 07	2 63	
541.....	Toiles métalliques en fer ou en acier—				
	De fil métallique excéd. ·078 de pcs de diamètre.....	“	1 05	0 70	
	De fil métallique excéd. ·039 de pcs jus- qu'à ·078 de pcs de diamètre.....	“	1 40	0 96·5	Taux minim. sur P.B. non P.N.
	De fil métallique de ·0195 d'un pce et et jusqu'à ·039 d'un pce de diamètre.	“	1 75	1 14	
	De fil métallique de moins de ·0195 d'un pce de diamètre.....	“	2 63	1 84	
542.....	Toiles métalliques en cuivre ou en laiton —				
	Ordinaire.....	“	2 63	1 75	
	Pour machines à papier, toiles pesant par verge carrée—				
	Plus de ·92 liv.....	“	5 26	3 51	
	·92 liv. ou moins.....	“	13 16	8 77	
552.....	Coussinets de chemins de fer, plaques ou pièces coulées à découvert.....	100 liv. P. N.	0 26·3	0 21·9	
554.....	Fonte mécanique ou d'ornement—				
	Pesant plus de 110 liv. chacun.....	“	0 52·7	0 35	
	“ de 11 à 110 liv.....	“	0 61·4	0 44	
	“ 2·2 liv. et moins.....	“	0 70	0 52·7	
557.....	Objets bruts en fonte malléable, en fer et en acier coulé—				
	Pesant plus de 6·6 liv.....	100 liv. P. B.	1 05	0 70	Taux min. sur P.B non sur P.N.
	“ de 2·2 liv. à 6·6 liv.....	“	1 75	1 32	
	“ 2·2 liv. et moins.....	“	2 20	1 58	
558 ter.....	Ferrures de voitures et spécialement celles rentrant dans la construction du maté- riel roulant des chemins de fer.....	“	1 32	0 87·7	Taux min. sur P.B. non P.N.
565.....	Pointes en fil de fer ou d'acier, fabriquées à la mécanique, qu'elles soient ou non étamées, cuivrées, zinguées ou coalterées				
	Plus de ·078 d'un pce de diamètre....	100 liv. P. N.	1 32	0 70	Taux min. sur P. B. non P. N.
	Plus de ·039 et jusqu'à ·078 d'un pce de diamètre.....	“	1 75	0 96·5	
	·039 d'un pce de diamètre.....	“	3 07	2 11	
567.....	Tubes en fer ou en acier—				
	Non soudés d'un diamètre intérieur de —				
	·351 pcs ou plus.....	“	1 05	0 79	Taux min. sur P. B. non P. N
	Moins de ·351 pcs.....	“	1 84	1 23	
	Soudés aux bords d'un diamètre intér. de				
	·351 pcs ou plus.....	“	1 14	0 87·7	
	Moins de ·351 pcs.....	“	2 11	1 58	
	Soudés à joints superposés ou doubles.....	“	2 11	1 58	
	Raccords de toute espèce.....	“	2 11	1 58	
	Emboutis ou sans soudure—				
	D'un diamètre intér. de ·39 pcs ou plus				
	Acier mou.....	“	4 39	3 51	
	“ fonte ou trempé.....	“	8 77	7 02	
	D'acier mou, fonte ou trempé d'un dia- mètre intérieur de—				
	·351 à ·195 pcs.....	“	19 74	17 54	
	·195 à ·078 pcs.....	“	48 24	39 50	
	·078 pcs et moins.....	“	438 64	350 91	
576.....	Tuyaux et autres ouvrages en plomb de toute sorte.....	100 liv. P. B.	0 70	0 57·1	

TABLEAU A — Suite.

ETAT indiquant les produits canadiens bénéficiant du tarif minimum de France — Suite.

Numéros du tarif français.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Unité de quantité.	TARIF FRANÇAIS.		OBSERVATIONS.
			Maximum.	Minimum.	
			\$ c.	\$ c.	
576 bis.....	Accumulateurs électriques.....	100 liv. P.N.	1 84	1 44	
579.....	Ouvrages en nickel allié au cuivre et au zinc (maillachort) ou en métaux nickelés		13 16	8 77	
590.....	Meubles en bois courbé, montés ou non— Vernis.....	“	2 45	1 58	
	Non vernis.....	“	1 40	1 05	
591.....	Meubles autres qu'en bois courbé— Sièges— Sans sculpture, ni marqueteries, ni or- nements de cuivre, ni dorure, ni la- que— En bois commun.....	“	0 96·5	0 79	Taux min. sur P. B. non P. N.
	En bois d'ébénisterie.....	100 liv. P.N.	1 75	1 23	
	Sièges sculptés ou marquetés, ou ornés de cuivre, dorés ou laqués, en toute espèce de bois.....	“	2 63	1 75	
592.....	Meubles, autres que sièges— Plaqués de toute espèce de bois— Ni sculptés ni marquetés ni ornem. de cuivre, dorés ni laqués.....	“	1 67	1 32	
	Sièges sculptés ou marquetés, ou ornés de cuivre, dorés ou laqués, en toute espèce de bois.....	“	3 07	2 63	
592 bis.....	Sièges, massifs— En bois commun.....	100 liv. P. B.	0 52·7	0 44	
	En bois d'ébénisterie— Avec ou sans moulures, mais ni sculptés, ni marquetés, ni ornés de cuivre, dorés ni laqués.....	100 liv. P. N;	1 14	0 87·7	Taux min. sur P. B, non P. N.
	Sculptés, marquetés, ornés de cuivre, dorés ou qués.....	“	2 63	1 75	
593.....	Meubles garnis et recouverts de toute es- pèce.....		20% En plus des droits ci-dessus, selon la catégorie	50%	
597.....	Pièces de charpente et de charronnages fa- çonnées — Bois dur.....	“	0 30·8	0 22	
	Bois tendre.....	“	0 26·3	0 17·5	
600.....	Bois rabotés, rainés et (ou) bouvetés, planches, frises ou lames de parquet rabotés, rainés et (ou) bouvetés— En chêne ou bois dur.....	“	0 52·7	0 44	
	En sapin ou bois tendre.....	“	0 44	0 30·8	
601.....	Portes, fenêtres, lambris et pièces de me- nuiserie assemblées ou non— En bois dur.....	“	2 20	1 75	
	En bois tendre.....	“	1 32	1 10	
602.....	Boiserie— Boîtes en bois blanc, bois de brosse et petits manches d'outils ayant moins de 3·9 pcs de longueur.....	“	3 51	1 75	
	Bobines pour filature et tissage, tubes brochettes, biots, épeulots, canettes, busettes— Ayant une longueur ne dépassant pas 3·9 pcs de longueur.....	“	4·39	2 63	
	Ayant une longueur supérieure.....	“	1 32	0 87·7	Taux min. sur P. B. non P. N.
	Petites bobines à dévider pour fil à cou- dre en bois commun, ni verni, ni teinté	100 liv. P. B.	0 87·7	0 66	
	Autres objets :— Non vernis.....	“	0 87·7	0 66	
	Vernis.....	100 liv. P. N.	1 40	1 05	
	Ouvrage de tournerie— Non vernis.....	“	2 20	1 32	
602 bis.....	Vernis.....	“	2 63	1 75	
602 ter.....					
603.....	Bois équarris pour navettes au-dessous de 1 102 liv. en poids.....	“	2 63	1 75	
603 bis.....	Navettes pour tissage de toute sorte, finies ou non finies.....	100 liv. P. N.	8 77	5 26	
603 quater	Autres ouvrages en bois.....		1 32	1 10	
Ex. 604.....	Pianos— Droit.....	Chacun	11 58	9 65	

CONVENTION COMPLÉMENTAIRE DE COMMERCE ENTRE LE
CANADA ET LA FRANCE

Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes, et le Président de la République Française, également animés du désir d'améliorer et d'étendre les relations commerciales entre le Canada et la France, ont résolu de conclure une Convention complémentaire de la Convention du 19 septembre 1907, et ont nommé pour leurs Plénipotentiaires respectifs, savoir :

Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes :

Son Excellence le Très Honorable Sir Francis Leveson Bertie, Chevalier Grand' Croix du Très Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix du Très Honorable Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Royal Victoria, Son Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près le Gouvernement de la République Française :

L'honorable William Stevens Fielding, Membre de l'Honorable Conseil Privé de Sa Majesté pour le Canada, Membre du Parlement du Canada, Ministre des Finances et Receveur Général du Canada ;

Et le Président de la République Française :

M. Stéphen Pichon, Sénateur, Ministre des Affaires Etrangères ;

M. Joseph Caillaux, Député, Ministre des Finances ;

M. Jean Cruppi, Député, Ministre du Commerce et de l'Industrie ;

M. Joseph Ruau, Député, Ministre de l'Agriculture.

Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme sont convenus des articles suivants :

ARTICLE 1.

Le tableau A annexé à la Convention de commerce du 19 septembre 1907, entre le Canada et la France est modifié ainsi qu'il suit :

Produits canadiens bénéficiant du tarif minimum :

Numéro de tarifs français.	Désignation des produits.	Observations
4	Bœufs.....	A l'exclusion des animaux en état d'engraissement pour la boucherie.
5	Vaches.....	
6	Taureaux.....	
7	Bouvillons, taurillons et génisses.....	

ARTICLE 2.

L'état des animaux compris à l'article premier sera, dans les conditions précisées par les lettres ci-après annexées, déterminé par les Agents spéciaux assermentés du Ministère de l'Agriculture, dont les constatations seront définitives.

ARTICLE 3.

La présente Convention, après avoir été approuvée par le Parlement du Canada et par les Chambres Françaises, sera ratifiée et les ratifications en seront échangées à Paris aussitôt que faire se pourra.

Elle entrera en vigueur immédiatement après l'accomplissement de cette formalité et demeurera exécutoire pendant une période de dix années, à moins cependant que l'une des parties contractantes ne vienne, au cours de cette période, à notifier à l'autre partie son intention de mettre fin à la Convention, auquel cas la présente Convention cessera ses effets douze mois après la réception par l'autre partie de la notification en question.

Dans le cas où aucune des Parties contractantes n'aurait notifié avant l'expiration du terme ainsi fixé son intention de faire cesser les effets de la présente Convention complémentaire, celle-ci restera en vigueur jusqu'à l'expiration de douze mois, à partir du jour où l'une ou l'autre des Parties l'aura dénoncée.

En foi de quoi, les soussignés ont dressé la présente Convention complémentaire et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 3 janvier 1909.

[L.S.] Signé FRANCIS BERTIE.

[L.S.] Signé W. S. FIELDING.

[L.S.] Signé S. PICHON.

[L.S.] Signé J. CAILLAUX.

[L.S.] Signé JEAN CRUPPI.

[L.S.] Signé J. RUAU.

LETTRE D'OTTAWA

Ottawa, 25 février 1910.

Le 15 février au soir, avant l'ajournement de la Chambre, le ministre des finances a déposé sur le Bureau le texte déjà connu de l'arrangement conclu entre le Canada et l'Allemagne, et en vertu duquel le Canada fait disparaître la surtaxe de 33 1-3% imposée sur les marchandises allemandes et se voit concéder, en échange, les privilèges du tarif conventionnel allemand sur certains articles énumérés à la convention.

Le gouvernement canadien a été d'un excessif laconisme sur les effets probables de cette mesure; seul Sir Richard Cartwright, ministre du commerce, parlant au Sénat, a annoncé que l'effet immédiat du traité serait de réduire de \$600,000 le montant des droits recueillis sur les importations allemandes, droits qui s'élèvent généralement par année à deux millions de dollars en moyenne.

C'est l'effet brut et tangible du traité, pour le moment et la presse officieuse a annoncé en compensation que le traité signé ouvrirait au Canada la perspective d'une exportation considérable de produits canadiens pour lesquels l'Allemagne offre aujourd'hui un marché considérable.

Voici à ce sujet un tableau qui représente aussi approximativement que le permettent les documents officiels pour les articles inclus au traité, la valeur comparative des ex-

portations canadiennes et celle des importations allemandes :

	Exporté du Canada	Importé par l' Allemagne
	1909	1909
Blé et farine.. . . .	\$65.800.000	\$70.500.000
Orge.. . . .	1.800.000	59.600.000
Avoine.. . . .	2.200.000	18.800.000
Bétail et moutons.. . . .	11.300.000	31.000.000
Chevaux.. . . .	783.000	27.000.000
Bois scié.. . . .	20.000.000	79.000.000
Graisses.. . . .	35.000	34.500.000
Cuir.. . . .	2.000.000	22.000.000
Pommes	3.000.000	14.000.000

S'il faut en croire les économistes qui proclament la décroissance constante en Allemagne, de l'agriculture désertée pour l'industrie, ces chiffres indiquent que l'Allemagne peut à courte échéance devenir un marché profitable pour les agriculteurs canadiens qui en étaient exclus par l'imposition de la *clause pénale* qui disparaît maintenant quant à ces articles.

* * *

L'abolition de la surtaxe imposée aux produits allemands ne constitue pas, ainsi que le ministre des finances s'est attaché à le faire remarquer, lorsqu'on l'a interrogé sur les intentions du gouvernement, une orientation nouvelle de la politique tarifaire actuelle.

L'hon. M. Fielding, en toute occasion, en particulier le 16 février dernier a déclaré que la surtaxe n'avait jamais été ni une mesure de revenu, ni une mesure de protection fiscale "et qu'elle se trouve" audessus de tout ce qui touche au revenu et à la protection sur laquelle est basée le tarif canadien".

Il est par conséquent impossible d'y voir un changement du régime fiscal canadien; mais il est bon d'étudier, à la lumière des déclarations ministérielles les intentions dont il peut être le prélude.

A cet égard, il est très rassurant pour le commerce français de constater que le ministre des finances a affirmé à plusieurs reprises que l'abolition de la surtaxe n'est en aucune façon un acheminement vers la concession à l'Allemagne du régime de faveur qui a été accordé à la France par la convention récemment ratifiée à Ottawa et à Paris.

Tous les extraits qui suivent sont empruntés à l'édition originale des Débats (*Unrevised Edition*).

Le 16 février, le lendemain du dépôt sur le Bureau de la Chambre du texte de la nouvelle Convention Canada-Allemande, l'hon. M. Fielding répondant à M. Armstrong, député de Lambton, Ont., champion du commerce allemand aux Communes, disait :

"Mon honorable ami demande si nous permettons l'entrée au Canada des marchandises allemandes sous l'empire de notre tarif général alors que l'Allemagne n'offre, en retour, qu'une liste limitée des articles que nous pouvons expédier à l'Allemagne. Cela est exact, mais il faut se rappeler que nous n'accordons pas à l'Allemagne le traitement de la nation favorisée. D'après notre entente, nous n'accordons pas à l'Allemagne ce que nous aurions été prêts

à lui accorder à une phase moins avancée des pourparlers; nous lui refusons les avantages du traité que nous avons conclu avec la France. Cette question sera l'objet d'autres pourparlers si l'on constate qu'il est dans l'intérêt du Canada de poursuivre les négociations.

Le même jour, en réponse à une question de M. Borden, chef de l'opposition, demandant pourquoi le Canada ne jouissait pas des avantages de tout le tarif conventionnel Allemand, il disait :

"Je comprends que la Grande Bretagne reçoit tous les avantages du tarif conventionnel allemand et qu'en échange, elle traite nécessairement l'Allemagne aux conventions tarifaires les plus avantageuses qu'elle accorde à tout autre pays étranger. Nous avons refusé, et, pour d'excellentes raisons, je crois, de faire bénéficier l'Allemagne des conditions les plus avantageuses que nous accordons à tout autre pays étranger et pour cela, nous n'avons conclu qu'une entente partielle. Nous avons accepté le tarif conventionnel allemand pour une liste spécifique d'articles en retour de l'abolition de cette surtaxe."

L'opposition est revenue à la charge le 18 février et cette fois l'hon. M. Fielding parlant au nom du gouvernement a été encore plus catégorique, comme on peut le constater par les remarques suivantes échangées par lui avec le chef de l'opposition.

M. BORDEN. — "J'observe d'après la troisième disposition de ce traité que cette convention n'est que temporaire et que la réglementation générale de notre commerce avec l'Allemagne devra faire l'objet d'une étude spéciale au temps qui conviendrait le mieux aux deux pays intéressés. Je demanderais si ces négociations se poursuivent présentement ou si le Gouvernement se propose de les commencer sans retard aucun?"

HON. M. FIELDING. — "Sur ce dernier point, je répondrai immédiatement dans la négative; et j'ajouterai que le gouvernement ne se propose pas d'entrer en pourparlers à cet égard. Suivant cette stipulation du traité, nous observerons le *statu quo* vu que nous n'avons aucune intention d'envisager cette matière sous un jour plus étendu."

Voilà qui est parfaitement catégorique et l'hon. M. Fielding a réitéré cette affirmation du caractère final de la convention actuelle en répondant à M. Henderson qui lui demandait s'il n'y aurait pas moyen d'introduire le seigle parmi les articles canadiens devant jouir du traitement conventionnel à leur entrée en Allemagne, et à M. Monk qui demandait s'il serait trop tard pour inclure le foin parmi les articles favorisés.

"Je crains bien qu'il ne soit trop tard. D'après les termes de la convention, le document est *complet et signé*."

Le tarif général, sans aucune déviation, constituera donc, durant la durée de cette convention, le régime auquel seront astreintes les importations allemandes pénétrant en Canada.

* * *

La ratification de la convention franco-canadienne s'est opérée en dépit des efforts de l'opposition suscitée en exploitant la crainte de l'imposition par les Etats-Unis de leur régime de tarif maximum au Canada, s'il accordait

à une nation étrangère comme la France, une faveur douanière même partielle; le calme avec lequel le gouvernement canadien vient de signer avec l'Allemagne une convention qui met le Canada en état de jouir à l'entrée de ses produits en Allemagne du tarif de faveur accordé récemment par ce pays aux marchandises américaines; et l'indifférence absolue avec laquelle le Canada semble traiter la fameuse échéance du 31 mars à laquelle sera dressé le tableau des nations auxquelles la République Américaine infligera son tarif de guerre ont complètement décontenancé les économistes et surtout les politiciens américains qui ont pris l'initiative d'une démarche pour le moins curieuse et inusitée en étiquette internationale.

Voyant que le Canada n'avait pas l'air de s'inquiéter du fameux "*big stick*", que le Sénat a mis entre les mains du président Taft, les autorités de Washington ont pris le parti de s'adresser très respectueusement à l'hon. M. Bryce, ambassadeur d'Angleterre et de lui demander à quoi le Canada pensait de ne pas bouger; en même temps le président Taft appelait à Washington le consul des Etats-Unis à Ottawa, le col. Foster, pour savoir de lui à quoi pense le Canada?

Si ces deux messieurs étaient à même de répondre franchement et non diplomatiquement à ceux qui les interrogent, ils répondraient sûrement que le Canada s'occupe de ses affaires et non de celles des Etats-Unis et de plus que la cause de son indifférence réside dans la preuve qu'il vient de recevoir de l'efficacité du système de l'indisposition des surtaxes pour ramener à la raison les nations puissantes qui veulent jouer au coup de poing en matière de tarif.

D'ailleurs si les Etats-Unis ont adopté un tarif, c'est à eux de l'appliquer et non pas au Canada de leur dire comment l'appliquer.

Les autorités de Washington prétendent ne pas vouloir partir en guerre avec le Canada et ne vouloir que notre bien. Dans ce cas elles ont un bon moyen à prendre; l'affaire est toute entre leurs mains.

Si les autorités américaines n'ont pas par devers elles

la preuve que le Canada différencie à l'encontre des Etats-Unis, cela devrait suffire pour les empêcher d'appliquer à ce pays le tarif maximum.

Si elles ont la preuve que le Canada différencie injustement; ou peut-être sûr qu'elles appliqueront la clause pénale dans toute sa rigueur quelque démarche que nous puissions faire.

Alors, à quoi bon s'agiter? Cette attitude de maître d'école que l'on assume à Washington, en disant clairement que si le Canada ne s'agite pas et ne prouve pas son innocence ou lui déclare la guerre innocent ou coupable est du dernier ridicule et sent pas trop fou le jeu du bluff.

L'exemple de l'Allemagne devrait pourtant servir à la République Américaine qui a bien autrement à perdre à ce jeu que l'Allemagne n'avait à risquer. Les Etats-Unis exportent au Canada par année deux cents millions de marchandises et n'absorbent pas pour le tiers de ce montant de produits canadiens.

Il est facile de juger lequel des deux pays serait le perdant à ce jeu.

Et il ne faut pas oublier qu'une partie considérable du Canada demande depuis longtemps l'élévation du tarif à l'encontre des Etats-Unis et qu'il faut depuis 1896 au gouvernement canadien, une somme peu commune d'énergie pour résister aux demandes qui lui sont faites de relever le tarif applicable aux Etats-Unis au même niveau que le tarif imposé par les Etats-Unis sur les articles canadiens.

L'occasion d'un rajustement serait accueillie avec joie par les industriels qui ont toujours pensé le Canada bien naïf d'acheter aux Etats-Unis tous les ans deux cents millions de marchandises et de n'en recevoir que la plus dédaigneuse attention.

L'indisposition temporaire du premier ministre a empêché la discussion de la situation aux Communes du Canada; mais d'ici quelques jours nous saurons probablement quelle attitude le gouvernement de Sir W. Laurier a l'intention de prendre en face des menaces intéressées des Etats-Unis.

O. RIDEAU.

Valeurs Canadiennes

LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE,

(Edifice du Crédit Foncier Franco-Canadien)

35, rue St-Jacques, MONTREAL, Canada.

Achat et vente de *Valeurs Canadiennes*.

Placements sur *Hypothèque*.

Encaissements et Recouvrements, Avances sur titres canadiens,

Organisation de sociétés ou de syndicats au Canada. Garde de titres.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs canadiennes.

Les Centres Français et l'Influence Française au Canada.

(Suite) (1)

Le colon qui, au Manitoba, se livre aux travaux de la ferme, pendant 6 ou 10 ans, se trouve dans une situation à laquelle n'ont pu atteindre bien des fermiers européens après une vie de labeurs. L'ouvrier agricole, lui-même, est heureux, n'attendant que l'occasion d'avoir sa ferme pour son compte et de devenir aussi indépendant que son patron.

A ces conditions favorables sous le rapport du climat, de la richesse du sol, du bénéfice à retirer des produits de la ferme et de la facilité de leur écoulement, il faut ajouter: 1° la grande facilité des communications: 4,542 kilomètres de voies ferrées couvrent le pays d'un réseau si serré qu'il n'y a, actuellement, qu'un nombre restreint de fermes se trouvant à plus de 13 à 16 kilomètres d'un chemin de fer. Elles donnent un débouché direct, soit sur les Etats-Unis, soit à travers tout l'Est Canadien, ou bien encore à Port-Arthur et Fort William, têtes de ligne de la navigation des Grands Lacs.

2° L'existence de très nombreuses écoles, toutes gratuites, dans le voisinage immédiat, et d'églises dans tous les centres nouveaux de colonisation, car les missionnaires

suivent non seulement cette colonisation dans sa marche en avant, mais souvent même la devançant.

3° Enfin la facilité de trouver l'eau et le combustible, deux choses d'une si grande importance pour le colon. Le pays, en effet, est sillonné de ruisseaux, de rivières, de lacs; et l'on peut, de plus, obtenir l'eau presque partout, en creusant des puits à une faible profondeur. Quant au combustible, des siècles s'écouleront avant que soient épuisés les gisements de houille de l'ouest et les districts boisés du nord, de l'est et aussi du sud de la province.

Les nouveaux colons peuvent encore obtenir des concessions gratuites sur les confins des fermes établies à l'est de la rivière Rouge, entre les lacs Winnipeg et Manitoba, dans l'ouest de la province, surtout dans les districts récemment ouverts à la colonisation le long de la ligne du chemin de fer "Canadien Nord" et de ses embranchements projetés. Ceci représente plusieurs centaines de mille acres de terres libres mis à la disposition des nouveaux arrivants comme "homestead" gratuits.

De nombreuses colonies françaises sont installées au Manitoba; le tableau suivant donnera des renseignements sur les plus importantes; il faut noter que tous les individus de langue française (Suisses, Belges, Canadiens-français), sont regardés comme Français et contribuent par conséquent au développement de notre influence nationale.

PRINCIPAUX CENTRES FRANÇAIS DANS LA PROVINCE DE MANITOBA.

LOCALITÉS.	SITUATION.	CHIFFRE DE LA COLONIE FRANÇAISE.	LIEUX D'ORIGINE DES COLONS	OCCUPATION DES COLONS.
<i>St-Laurent.</i>	Sur les rives Sud Est du lac Manitoba et sur le chemin de fer "Canadien Nord".	15 familles et plusieurs célibataires. Au total: environ 150 âmes. En moyenne 75 nouveaux colons par an.	Tous Bretons du Finistère et du Morbihan.	Elevage, jardinage, industrie laitière, la pêche (l'hiver).
<i>St-Claude.</i>	Sud Ouest de Winnipeg sur le chemin de fer "Canadien Pacifique".	90 familles. — 40 à 50 nouveaux colons ont dû arriver cette année.	60 familles de Vendée Jura, Picardie, Lozère, Savoie, Hte Savoie. — 30 familles Bretonnes du Morbihan et du Finistère.	Culture mixte surtout blé. Industrie laitière.
<i>Notre-Dame de Lourdes.</i>	Sud Ouest et près de Saint-Claude.	640 âmes; environ 100 colons arrivent annuellement.	80 Bretons. — Les autres de la Suisse française et de Belgique.	Culture, surtout du blé. Progrès très rapides: en 1893, 857 acres étaient en culture; aujourd'hui, plus de 15,000 sont cultivés.
<i>Grande Clairière.</i>	Au Sud Ouest de la province sur le "Canadien Nord".	80 familles: — au total: environ 250 âmes.	Français de Vendée, Vosges, Savoie, environs de Lyon. — Belges de la prov. de Luxembourg.	Culture mixte. Industrie laitière.
<i>Ste-Rose du Lac.</i>	N.O. de la province et S.O. du lac Dauphin près du "Canadien Nord".	130 familles. — Au total environ: 300 âmes.	Bretons du Finistère.	Culture mixte.

(1) Voir les Bulletins de décembre 1909 et de janvier 1910.

D'autres centres français, de moindre importance mais en pleine voie de prospérité, sont :

St-Alphonse et *St-Léon*, au sud-ouest de N.-D. de Lourdes et de *St-Claude* ;

Laurier et *Makinak*, au sud de *Ste-Rose*, sur le Canadien Nord ;

St-Adolphe, *St-Jean-Baptiste*, *St-Pierre*, *Cartier*, au sud de *Winnipeg*.

A ceux de nos concitoyens qui viendraient au Manitoba avec le dessein, non de prendre une terre, mais d'y exercer leur métier, il est bon de donner un aperçu des gages élevés auxquels ils peuvent prétendre. Les charpentiers sont engagés pour 35 à 40 sous de l'heure ; les maçons, à raison de 50 à 55 sous ; les plâtriers, à raison de 50 sous ; les laboureurs, ouvriers généraux de la ferme, sont payés de 10 fr. à 12 fr. 50 c. par jour.

L'ensemble de tous ces avantages a déjà déterminé un grand mouvement de colonisation parmi ceux de nos nationaux qui en ont eu connaissance. C'est la Bretagne surtout qui envoie au Manitoba nombre de ses enfants. Les Bretons sont d'excellents pionniers de l'influence française ; outre qu'ils consentent volontiers et en grand nombre à s'expatrier, — car chez eux, une fois les premières têtes convaincues, les autres suivent en aveugles, — ils réussissent tous, grâce à leur persévérance obstinée, et au bout de deux ans, ils commencent à tirer intérêt de leur capital, chose qu'ils n'auraient jamais pu espérer en France, où la possibilité ne leur était pas offerte de devenir propriétaires sans bourse délier.

Saskatchewan. — La Saskatchewan est une nouvelle province formée en 1905 des anciens districts de Saskatchewan et d'Assiniboine, et d'une partie de l'ancien district d'Arthabasca. Elle a une étendue de 648.928 kilomètres carrés et une population de près de 260.000 habitants. Elle renferme 159.038.720 acres, dont la plus grande partie peut être utilisée pour tous les genres de fermage mixte.

On peut la diviser en trois régions distinctes : la *Saskatchewan du Nord*, la *Saskatchewan du centre* et la *Saskatchewan du sud*, qui elle-même peut se subdiviser en *Saskatchewan du S.-E.* et *Saskatchewan du S.-O.*

La *Saskatchewan du Sud* s'étend de la frontière des Etats-Unis jusqu'au parallèle passant par Régina, la capitale de la Province. Sur une longueur de 200 kilomètres environ, à partir de la frontière du Manitoba, jusqu'à Régina, s'étend la *Saskatchewan du Sud-Est*, avec une altitude moyenne de 300 à 600 mètres ; c'est la continuation des terrains producteurs de blé du Manitoba. Son sol est une glaise friable, recouverte de 25 centimètres d'un terreau noir qui, après deux labours, constitue une magnifique terre, facile à semer, produisant d'excellentes récoltes de blé, de céréales communes et de légumes.

Son climat, sain et fortifiant, possède à peu près toutes les caractéristiques de celui du Manitoba, convenant parfaitement à la production du blé dur, si prisé des minotiers du monde entier. Aussi cette partie sera-t-elle un jour un des plus grands centres producteurs de blé du continent américain, et cela pour les raisons suivantes : 1° Son sol fournit au blé une nourriture particulièrement riche ; 2° son climat amène très rapidement le blé à ma-

turité ; 3° en raison de sa latitude nord, elle reçoit plus de soleil pendant la période de croissance du blé que les régions plus méridionales ; 4° le blé ne rouille pas, grâce à la sécheresse de l'atmosphère ; 5° il y a absence complète d'insectes nuisibles. Des essais ont été faits, à la ferme expérimentale de la Province, de 11 variétés du blé le mieux approprié, semées le 15 avril et moissonnées 130 jours après : la moyenne de rendement a été 4.314 livres anglaises de paille et 43 boisseaux (de 36 litres chacun) de grain par acre.

Quant au combustible, on le trouve en abondance : le sud de cette région, en effet, renferme un vaste bassin houillier, et l'on aura, encore pendant bien des années, le bois nécessaire à tous les besoins le long des rivières et dans les montagnes de cette partie de la Province.

La *Saskatchewan du Sud Ouest* commence un peu à l'ouest de Régina, et a une altitude moyenne de 600 à 1.500 mètres. Son sol est également une glaise friable et fertile, recouverte de 25 centimètres de terreau noir. Entre Régina et Moosejaw se déroulent de superbes champs de lin et de blé. La culture du lin a pris, ces dernières années, un développement considérable, et nombre de fermiers ont payé le coût total de leur ferme avec le produit de leur première récolte. La culture du blé demeure pourtant l'affaire importante de cette région, dont les cultivateurs sont très prospères grâce à leurs terres splendides. Il en est de même entre Moosejaw et Swift Current où les fermiers s'adonnent de préférence à la culture mixte.

A partir de cette dernière localité commence la région des "Ranches" couverte d'herbes nutritives poussant naturellement en touffes serrées, parmi lesquelles se trouvent cette variété courte et ferme, connue sous le nom de "Buffalo grass" (herbe à bison), qui paraît se dessécher pendant l'été, quoique encore verte et vivante aux racines, et qui fournit, été comme hiver, un excellent pâturage. Cette région se continue à travers tout le sud de la Province voisine d'Alberta : on y admire de magnifiques troupeaux de bétail, errant à l'aventure sur toute l'étendue de ces immenses pâturages, et l'on se rend compte, en la parcourant, des bénéfices considérables que réalisent les éleveurs. Il faut dire aussi que cette partie de la Province ressent, durant l'hiver, les effets des vents tièdes, appelés "Chinooks", venant du Pacifique et enlevant rapidement une partie de la neige, qui tombe seulement pendant 2 ou 3 mois. Cette condition est évidemment très favorable à l'élevage du bétail (bêtes à cornes, chevaux, moutons) qui peuvent paître dehors toute l'année.

Sur les collines on trouve une quantité considérable de bois que l'on peut exploiter pour les bâtisses, les clôtures et le combustible. Quant au charbon il y en a une grande abondance dans bien des vallées où il se montre à découvert.

Les colonies françaises de la Saskatchewan sont nombreuses et des plus intéressantes ; chaque année elles se grossissent par l'arrivée de nouveaux colons, et des centres nouveaux se créent au fur et à mesure du développement du pays.

VEDETTE.

(A suivre)

Souscription pour venir en aide aux Inondés de France

SOMMES VERSEES A LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE

Deuxième Liste.

H. V. Mérédith..	\$50.00
I. Préfontaine..	10.00
H. Pinel	5.00
Rochereau de la Sablière, Toronto..	5.00
Total..	\$70.00

SOMMES VERSEES A L'UNION NATIONALE FRANÇAISE

DEUXIEME LISTE :

Sir Lomer Gouin, premier ministre..	\$100.00
Imperial Tobacco Co..	200.00
Un groupe de français..	200.00
L. J. Tarte..	100.00
Hon. T. Berthiaume..	100.00
Hon. Rod. Lemieux, ministre des Postes..	50.00
Hon. Jérémie Décarie, ministre..	50.00
Hon. R. Dandurand, sénateur..	50.00
Dr E. P. Lachapelle, contrôleur..	50.00
F. X. St-Charles..	50.00
Laporte, Martin & Cie..	50.00
Tancredi Bienvenu..	50.00
Cyrille Laurin..	50.00
Hon. juge Robidoux..	25.00
Hon. A. A. Thibaudeau..	25.00
Lawrence Wilson..	25.00
Rodolphe Brunet..	25.00
L. G. Beaubien..	25.00
A. V. Roy..	25.00
J. B. Letendre..	25.00
Trefflé Bastien..	25.00
Georges Dumestre..	10.00
Madame Gaston Maillet..	10.00
P. V. Rougier..	10.00
F. F. Robin..	10.00
Hon. Philippe Demers, de Sherbrooke..	10.00
J. O. Labrecque..	10.00
Léon Fréchon..	10.00
Jules Hirtz..	10.00
L. N. Dupuis..	10.00
L. O. Grothé..	10.00
J. N. Dupuis..	10.00
Dr R. Hébert..	10.00
Dr Eudore Dubeau..	10.00
J. A. Vaillancourt..	10.00
Hon. juge LeBeuf..	10.00
Jos. Laurent..	5.00
M. et Mme Baisey de Mailly..	5.00
A. Gaudefroy..	5.00
L. A. Herdt..	5.00
Emile Vanier..	5.00
René Robin..	5.00
Raymond Gohier..	5.00
Marcel Beullac..	5.00
O. Lemire..	5.00
P. Lafrance..	5.00
O. Normandin..	5.00
Dr F. de Martigny..	5.00
Dr A. Chrétien-Zaug..	5.00
Hon. N. Pérodeau..	5.00
U. H. Dandurand..	5.00
Hon. juge Lanctot..	5.00
Dr C. A. Dugas..	5.00
Hon. juge Bazin..	5.00

Louvigny de Montigny..	5.00
Emile Mériot..	5.00
Rév. E. N. Briandt..	3.00
Jules Prévot..	3.00
Louis Hirtz..	3.00
A. de Montgaillard..	3.00
L. E. Abram..	2.00
A. Trouillard..	2.00
Louis Eon..	2.00
P. Goudron..	2.00
P. Duhamel..	2.00
Clément Petitjean..	2.00
Jules Petitjean..	2.00
Jules Grosboyan..	2.00
Achille Billet..	2.00
A. Goblet..	2.00
G. A. Dumont..	2.00
François Tabary..	2.00
Claudius Rougier..	2.00
Louis d'Ornano..	2.00
Madame Mathyl..	2.00
Jos. Fresne, de Sherbrooke..	2.00
Madame Marie Bonenfant..	2.00
A. Duboulay, père..	2.00
Henri Tritz..	2.00
E. de Roth..	2.00
P. Unold..	1.00
Aug. Imbert..	1.00
Geo. Imbert..	1.00
Stephen Dejean..	1.00
Jacques Sercia..	1.00
Louis Vallon..	1.00
L. Perron..	1.00
Madame L. Perron..	1.00
Louis Rome..	1.00
M. et Madame A. Groll..	1.00
Paul Emile Galibert..	1.00
R. Moppert..	1.00
Désiré Fortin..	1.00
S. Morel-Guillemaz..	1.00
E. Valhubert..	1.00
Pierre Davignon..	1.00
J. B. Chazotte..	1.00
J. B. Machet..	1.00
A. Georges..	1.00
M. Larochette..	1.00
Geo. Maréchal..	1.00
Léon Chabiague..	1.00
J. B. Beyries, Côte Visitation..	1.00
Auguste Dubray..	1.00
Madame Marie Maillard..	1.00
Antoine Pauly, Ottawa..	1.00
Jules Hirtz, fils..	1.00
F. Desnault..	1.00
F. Fittes..	1.00
J. B. Tranchat..	1.00
Alphonse Walter..	1.00
Un porteur de journaux..	0.50
Pierre Valey..	0.50
Auguste Chény..	0.50
Raoul Vennat..	0.50

Souscriptions recueillies par M. Pierre Collange, parmi
le personnel français de l'Asile St-Jean de Dieu :

Pierre Collange..	0.75
Anonyme..	0.50
Victor Ruggeri..	0.50
Chevin..	0.50
René Roger..	0.50
Vuilleminot..	0.50
Anonyme..	0.50
Vernet..	0.50
François Aujat..	0.50
H. Huant..	0.50

Total de la 2ème liste.. \$1,650.00

TROISIEME LISTE :

Des amis	\$100.00
La Société Française de St-Hyacinthe	60.00
Hon. Louis Beaubien	50.00
Louis Payette, ancien maire	50.00
Hudon, Hébert & Cie	50.00
Chaput, Fils & Cie	50.00
Hudon et Orsali	25.00
Dr Lemieux, shérif	25.00
A. Racine & Cie	25.00
Hon. juge F. X. Choquet	20.00
Garand, Terroux & Co	10.00
Philippe Hébert	10.00
A. N. Brodeur, échevin	10.00
Alfred Brunet	10.00
N. Tétrault	10.00
L. A. Lapointe, échevin	10.00
Thomas Gauthier	10.00
L. A. Lavallée	10.00
Dr Brosseau, dentiste	10.00
Dr de Lotbinière Harwood	10.00
G. de Serres	10.00
G. A. Simard	10.00
Henri Scott	10.00
J. W. Blanchette	10.00
Henri Scott	10.00
J. W. Blanchette	10.00
Guil. Boivin	10.00
Dr J. A. Mireault	50.00
Dr Trudeau	5.00
Dr J. H. Garceau	5.00
Dr J. A. Leduc	5.00
Dr J. Leduc, pharmacien	5.00
Dr Bérard	5.00
F. S. Mackay, notaire	5.00
Dr Arthur Lemieux	5.00
Dr T. Bruneau	5.00
Dr A. R. Marsolais	5.00
Dr A. Lassalle	5.00
Hon. juge St-Pierre	5.00
Joseph Desautels	5.00
Chs. C. de Lorimier	5.00
Rémi Gohier	5.00
Henri Lionais	5.00
Dr Alphonse Mercier	5.00
Dr O. F. Mercier	5.00
Hon. juge Lavergne	5.00
Armand Doin	5.00
A. E. Sarra-Bournet	3.00
J. Dantony	2.00
Dr J. P. de Grandpré	2.00

Ed. Gernoey	2.00
A. Edel. de Winnipeg	1.00
E. Laurence	1.00
T. T. Valiquette	1.00

Total de la 3e liste	\$ 717.00
2e "	1,650.00
1ère "	1,017.50

Reçu par l'Union Nationale Française	\$3,384.50
" " la Chambre de Commerce Française:	
1ère liste	\$733.00
2me liste	70.00
Total	\$803.00
Total Général	\$4,187.50

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Nous apprenons avec plaisir que M. Alfred Kleczkowski, qui fut longtemps Consul Général de France au Canada avant d'être ministre Plénipotentiaire de France à Montévidéo vient d'être nommé à la première classe de son grade, avec résidence à Rio-de-Janeiro. Toutes nos félicitations à M. Kleczkowski dont la colonie française de Montréal a conservé le meilleur souvenir.

Jeudi, 3 mars, les membres de la Chambre de Commerce du District de Montréal ont offert un banquet à M. I. Préfontaine, leur ex-président, pour le remercier des services rendus à cette institution pendant ses deux années de présidence. Les convives étaient nombreux et le banquet très réussi.

M. Dujardin-Beaumetz, Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts vient d'informer l'Union Nationale Française de Montréal qu'il lui a fait don, pour l'ornement de ses salles, d'un superbe buste de la République, d'un objet d'art de la manufacture de Sèvres, de plusieurs estampes, etc.

La colonie belge de Montréal s'occupe actuellement de la création d'une chambre de commerce, justifiée par l'importance croissante du chiffre des échanges commerciaux entre la Belgique et le Canada. Nous souhaitons bon succès à nos actifs et industriels voisins.

Les "dîners causerie" de la Colonie française sont de plus en plus populaires. Celui du 5 mars qui réunissait une quarantaine de convives dans les salles du Cercle Gaulois fut particulièrement brillant. La verve et la gaieté françaises ne perdent jamais leurs droits.

NOUS REPRESENTONS AU CANADA LES MAISONS SUIVANTES :

B. Léon Croizet, St-Même, Près Cognac, France,
Cognac.
Pierre Ponnelle, Beaune, France, Bourgogne.
R. de Veslud, Reims, France, Champagne.
J. Prom & Cie., Bordeaux, France, Clarets et
Sauternes.
Jos Schlitz Brewing Company, Milwaukee, Wis-
consin, Lager Schlitz.
Dunipe & Co Séville, Espagne, Olives.

P. Lambert, Marseille, France, Rhum St-James.
R. Thorne & Sons Ltd, Londres, Angleterre,
Whisky Ecossais.
Jewsbury & Brown, Manchester, Angleterre,
Ginger Ale & Soda.
Cie d'Exploitation des Sources Andréau, Route
de Cusset, Vichy, France, Eau de Vichy.
White Rock Mineral Spring Co. Waukesha,
Wisconsin, Eau Minérale.

Manuel Pico, Puerto de Santa Maria, Espagne
Sherry.
Companhia Vinicola Portueza, Oporto, Portugal,
Vin d'Oporto.
Ed. Saarbach & Co. Mayence, Allemagne, Vin
du Rhin & de Moselle.
Dalmau Hermanos, Tarragone, Espagne, Vin de
Messe et Sherry.

Nous sommes disposés à entrer en correspondance avec des Maisons Etrangères de premier ordre qui désireraient créer une agence au Canada.

F. X. ST-CHARLES & CIE Limitée, Montréal, Canada.

INDUCEMENTS OFFERED

By the "Chambre de Commerce Française" of Montreal to its Affiliated Members

Established in the industrial and commercial Metropolis of Canada, the "Chambre de Commerce Française" of Montreal is in a position to offer its associate members the following advantages :

It furnishes impartial and gratuitous information concerning the affairs of the various provinces of France, their financial institutions, the commercial houses there established, and the kind of business transacted.

It keeps them posted on any change in tariff duties which may be made from time to time, and furnishes on request, such informations which they may need, concerning the application of customs-house laws and regulations.

It furnishes information on the means of transportation, both between various part of the country and to foreign points and the rates of same.

It puts them in communication with reliable French agents, who are in a position to advantageously represent them on the French market.

It furnishes gratuitously special information concerning the reliability and solvency of houses or agents with whom they may desire to open business relations.

It is willing to act as arbiter in the settlement of questions which would otherwise require litigation, thus sparing its members the necessity of taking legal steps always expensive and difficult to undertake in a foreign country.

It puts Canadian exporting houses in communication with French importers and vice versa.

It sends free of charge, its monthly Bulletin, which keeps its readers in touch with all important events taking place in the French business world.

In this Bulletin appear the names and addresses of members, which in itself constitutes an excellent advertisement

In order to make their goods known on the French market, it will publish free of charge in three numbers of this Bulletin an advertisement of one eight of a page.

A large number of this Bulletin being circulated in France, this publicity will give the best of results.

Finally, by special arrangement with the "French Government Commercial Report" and with a large number of papers in France, it is able to publish simultaneously in all the French commercial centres, the requests which it receives for trade representation agencies.

The above are a few of the numerous inducements offered by the "Chambre de Commerce" to merchants who become associate members of the same.

What does it ask in return for these services whose value will be readily appreciated ?

A small membership fee of at least \$5.00, but the exact amount of which will be left to the discretion of each subscriber.

This is all it asks for the sole purpose of being able to continue to help the Canadian exporters to establish profitable connection in France, and thus open new markets for the Canadian products.

LIGNE "ALLAN"

SERVICE DIRECT * * *
* LE HAVRE-MONTREAL

DÉPARTS TOUS LES 8 JOURS

Fret à des prix très
réduits

Passage en 2ième classe
à partir de fr. 225

PITT & SCOTT

AGENTS A PARIS

47, rue Cambon

RENSEIGNEZ-VOUS Sur le Canada *POUR DEUX FRANCS*

Notre Almanach des journaux
du Canada est un volume 8vo, de
304 pages, relié, et vendu à \$3.00
(15 francs).

Outre des informations com-
plètes sur toutes les publications
du Canada, ce livre contient de
nombreuses cartes géographiques,
les noms des principaux manu-
facturiers, la population de toutes
les provinces, villes, etc., etc.

Pour annoncer notre maison
nous enverrons cette publication
franc-de-port sur réception de
deux francs (timbres ou mandat-
poste).

Le nombre est limité. — écri-
vez de suite.

Agence de Publicité DESBARATS,
42, CARRÉ VICTORIA,
MONTREAL, CANADA.

ALLAN LINE

Service direct :

* Havre-Montréal *

Et VICE VERSA

Forfaits établis et con-
naissements directs dé-
livrés au départ de
NANTES pour le Ca-
nada et les principales
villes des Etats-Unis.

A. DEMOUY

Agent à NANTES

54, Quai de la Fosse.

Compagnie Générale Transatlantique

LIGNE FRANÇAISE

SERVICE DE NEW-YORK, AU HAVRE ET A PARIS

ET VICE VERSA

LIGNE FAVORITE DES CANADIENS-FRANÇAIS

Pour le continent européen par les nouveaux steamers à grande vitesse :

PAQUEBOTS EXPRESS A DEUX HELICES

LA PROVENCE	- - - - -	14,000 ton., 30,000 ch.
LA SAVOIE	- - - - -	11,500 ton., 22,000 ch.
LA LORRAINE	- - - - -	11,500 ton., 22,000 ch.
LA TOURAINE	- - - - -	10,000 ton., 15,000 ch.

PAQUEBOTS RAPIDES

LA BRETAGNE	- - - - -	8,000 ton., 9,000 ch.
LA GASCogne	- - - - -	8,000 ton., 9,000 ch.

Départs tous les JEUDIS de New-York,
à 10 heures a.m.

Départs Supplémentaires par le nouveau Steamer CHICAGO

Agents généraux pour le Canada :

GENIN, TRUDEAU & CIE

22, Rue Notre-Dame Ouest, Montréal

Correspondants de la Cie des Messageries Maritimes. * * Agents pour les Produits de la Régie Française.

Le Bulletin de la Chambre de Commerce Française est imprimé par la



79, Rue St-Jacques, }
26, Rue St-Gabriel, } MONTREAL